

## LE VIVIER

Perdus au bout d'un chemin privé donnant accès à la rue du Vivier, les bâtiments de l'ancienne ferme dite du vivier donnent envie d'aller à la découverte d'un passé encore présent dans la mémoire des plus anciens Hannêchois.

Il est certain que ce nom a été donné par suite de l'existence d'un vivier ou étang dans la propriété. C'est de là aussi que plusieurs des habitants eurent la dénomination Duvivier ajoutée à leur nom, comme Jean ou Dehan Duvivier.

La plus ancienne mention rencontrée du Vivier est tirée du cartulaire de la cathédrale Saint Lambert à Liège : Johan, fils de Johan Lanchelot jadis du vivier à Hannêche doit une rente au Chapitre Saint Lambert le 10 janvier 1373.

En 1445, le Vivier appartenait au couvent de Saint Gilles à Liège. Cette même année, le 25 septembre, l'abbé de Saint Gilles vendit la cense du Vivier à Gilbert et Alexandre de Seraing, chanoines à Liège pour un rente de 12 muids d'épeautre.

De ces derniers, le vivier passa aux Dames Blanches de Huy. On ignore de quelle façon il est probable que parmi les Dames Blanches, il y en eut une "de Seraing" qui par suite d'héritage vint en possession de la cense du Vivier.

Le 15 mai 1666, une réunion eut lieu au Vivier entre les maieur et échevins de la haute Cour de Hannêche.

Maximilien Mattaigne, huissier de la province représentant Messire Jacques Ignace de Surlet, vicomte de Montingnague et de Bergiler.

Michel Hollogne, locataire de la cense, y demandait de faire construire une nouvelle grange et de nouvelles étables en raisons de la vétusté des bâtiments de l'époque. Il semble que cette requête fut acceptée et contresignée par les personnes suivantes :

- Lambert Fontaine, Marguiller
- Job de Winanplanche, maître charpentier.
- Jean Brocquant, maître maçon
- Nicolas Moreaux,
- Jean Viathoure,
- André Adrien,
- Gilles Plompteur

Par acte du 19 mai 1713, approuvé par la Cour le 4 juin suivant, les Dames Blanches de Huy vendent le Vivier à Guillaume de Hollogne moyennant 400 florins de Brabant plus 450 florins à payer à la Toussaint 1713.

Par son testament du 24 avril 1730, approuvé par la Cour le 9 décembre 1730 Guillaume de Hollogne, époux de Dorothee Polet, laisse le Vivier à ses enfants :

- Jean-Louis (plus tard curé Hainnot),
- Caroline, épouse Gonthier,
- Isabelle. épouse Lathour,
- Catherine, expatriée,
- Marie-Agnès. épouse Laruelle.

En 1764, la veuve Laruelle, Marie-Agnès Hollogne, emprunte au Comte de Grosbeeg la somme de 650 florins et rembourse les rentes dues à ses frères et sœurs.

Avant 1750, la ferme comprenait plus ou moins une soixantaine d'hectares. En 1830, d'après la matrice cadastrale de l'époque, la famille Laruelle, au sens large du terme, était propriétaire de 42,5 Ha. Le dernier exploitant de la ferme fut Louis Laruelle, décédé dans les années 1950 ; il cultivait encore plus ou moins 35 Ha. La famille Laruelle est restée plus de 2 siècles à Hannêche mais, comme la ferme. cette famille est à ce jour éteinte.

Christian Elias - 1993